

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PROCÉDURE ET ORGANISATION

AUTORISATION AUX MEMBRES DU COMITÉ DE SE RENDRE AU
ROYAUME-UNI

M. T. Lefebvre (Pontiac) propose:

Que les membres du comité permanent de la procédure et de l'organisation soient autorisés à se rendre à la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni pour étudier la procédure de cette Chambre, pourvu que les membres dudit comité fassent le voyage pendant que la Chambre ne siège pas, et que le personnel nécessaire accompagne les membres dudit comité.

Procédure et organisation

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retenir la Chambre étant donné qu'il est plus de 6 heures. Je veux simplement dire que nous avons examiné la question. Nous jugeons que l'entreprise est importante, surtout à la lumière des déclarations que le gouvernement a faites dans le discours du trône. Nous y consentons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous aussi, monsieur l'Orateur.

M. Fortin: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est plus de 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 h 5, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)